




Notaires
de la Cour d'Appel
de Caen

FIL D'INFOS

Semaine du 10 avril 2023 au 16 avril 2023

N° 2814



MINI-SÉRIE SUR QUELQUES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Episode 3 : du panonceau, du panneau et de la signalétique

Contrairement à la plupart des séries, je ne vous rappelle pas le résumé des précédents épisodes.

Je sais que j'ai eu des lecteurs si j'en juge par la réaction de certains, notamment au sujet des dénominations, sujet sur lequel j'aurai l'occasion de revenir lors de notre assemblée générale, bien qu'une réponse ait été apportée à chacun de ceux-ci.

Les règles de déontologie ne laissent pas beaucoup de place à la fantaisie et à l'esprit créatif que les notaires doivent exploiter dans d'autres domaines.

L'article 10 de notre règlement national actuel dispose que les offices de notaires et les bureaux annexes doivent obligatoirement être indiqués par des panonceaux, au nombre de quatre au plus, portant le type de la République, sans autre légende que le mot «notaire».

Le panonceau est le symbole de l'Etat et de la puissance publique dont nous sommes les garants. Cet honneur doit être respecté.

Il est permis d'apposer une plaque professionnelle, un panneau, indiquant le mot notaire(s), les nom et prénom du ou des notaires ou du nom de la société de notaires (conforme aux règles de dénomination !), le logo officiel et/ou le bloc marque.

Si des panneaux sont apposés, ceux-ci ne peuvent être lumineux ou éclairés de l'extérieur qu'aux heures d'ouverture de l'office. Les lumières clignotantes sont interdites. Ces indications n'auront d'autre légende que le mot « notaire(s) » ou « office notarial ».

Certains disposent de « totem » signalant l'office notarial en bordure de la voie publique.

Les mêmes principes s'appliquent : éclairage admis aux heures d'ouverture, absence de lumière clignotante et seule l'indication

«notaire(s)» ou « office notarial » ou les noms du ou des notaires en exercice sont admis.

Pour les multi-offices, partant du principe que le notaire ne peut exercer que dans l'office dans lequel il a été nommé, la plaque professionnelle et tout autre affichage ne peuvent mentionner que le logo officiel et/ou le bloc marque, les nom et prénom du ou des notaires nommés dans chaque office, à l'exclusion des associés nommés dans le(s) autres offices.

Signalétique, panneau, plaque et panonceau sont absolument prohibés sur les immeubles dans lesquels le notaire disposerait d'un tiers-lieu.

De manière générale, la dimension des plaques, panneau et autre totem doivent respecter, comme dans tout ce qui doit caractériser le notaire, les principes généraux de dignité, discrétion et réserve.

L'inventivité, la création, la communication, le faire-savoir restent possibles et, à ce titre, je vous invite à lire ou relire le guide pratique de la communication en ligne sur le portail Real et accessible [via ce lien](#).

Catherine DECAEN
Présidente



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



Invitez vos clients à laisser un avis Google !

L'application Satisfaction permet à votre office d'adresser facilement et de façon systématique un questionnaire satisfaction à vos clients via votre messagerie.

Le client renseigne le questionnaire reçu par mail, selon la nature de la prestation (vente, succession, consultation...) et le moment d'écoute (au moment de l'avant-contrat, après la vente...).

En fin de questionnaire, il est invité à laisser un avis sur la page Google My Business de l'office.

NB : Cela suppose bien sûr que vous ayez complété les paramètres de l'application Satisfaction avec l'URL de la page Google My Business de l'office.

Ainsi, au-delà des avis et de la satisfaction exprimés par vos clients dans le questionnaire reçu à la suite de la signature d'un acte ou d'une consultation, vous leur offrez également la possibilité de rédiger un avis positif à propos de votre office, sur sa page Google publique.

Pour supprimer les avis inappropriés, aidez-vous de la note ci-dessous.

Perfectionnez-vous dans la digitalisation de votre relation client en vous inscrivant [ici](#) à la formation du 6 juin à Caen.

[fiche-pratique-conseils-pratiques-pour-supprimer-des-avis-gogles-juges-inappropries-v1-0.pdf](#)



RAPPEL : RÉSERVATION HÔTELIÈRE CONGRÈS DES NOTAIRES

Nous vous rappelons que le prochain Congrès des Notaires se tiendra à Deauville du 27 au 29 septembre prochain.

Prenez date : la Chambre organisera une **soirée de lancement le 26 septembre 2023**.

Les réservations hôtelières devenant très compliquées sur cette période, nous avons posé une option à l'hôtel La Closerie**** (l'option est valable jusqu'au mardi 20 juin inclus).

Pour réserver l'un de ces hébergements, cliquez [ICI](#).

Identifiant : CAENNOTAIRES2023

Mot de passe : CAEN2023

Les dates ne sont pas enregistrées automatiquement, vous devez les sélectionner manuellement. Vous avez une amplitude de séjour possible du 26 au 30 septembre (4 nuits) soit en single (1 lit double pour 1 personne) soit en double (1 lit double pour 2 personnes).

Vous devrez utiliser les mêmes identifiant et mot de passe que les années précédentes si un compte est déjà créé.

En cas de mot de passe oublié, contactez Madame Tatiana CUFFEL à l'adresse suivante : notaires@bnetwork.com.



TRIP NORMAND

Vos cartes de membre 2023-2024 sont arrivées dans les offices!

Consultez les bons plans du Trip Normand dans [le catalogue 2023](#) et [la brochure voyage](#).

Profitez dès à présent de la billetterie avec le code internet : stAdryVY.

Si vous constatez qu'il manque des cartes à notre envoi, **vous pourrez commander des cartes supplémentaires en cliquant ICI**.



TJ DE LISIEUX : CONFÉRENCE SUR LA MÉRULE

Régulièrement mise en cause dans des affaires opposant acheteurs et vendeurs ou bailleurs et propriétaires à l'occasion de litiges liés à la vente ou à la construction, le champignon lignivore « mérula » se trouve mis au banc des accusés dans le cadre de procès souvent longs et coûteux au regard d'une législation préventive peu protectrice.

Touchant particulièrement le Nord et l'Ouest de la France, la mérula n'épargne pas la juridiction Lexovienne : près d'une maison sur dix ancienne et non habitée serait atteinte de mérula sur la Côte Fleurie.

A l'origine d'un contentieux civil en plein essor, la juridiction de Lisieux a choisi de faire intervenir un expert judiciaire et un professionnel du secteur pour alerter les professionnels et les particuliers et prévenir les litiges.

Une conférence aura lieu le mercredi 24 mai 2023 de 14h00 à 17h00 en salle 6 du Palais de Justice sur la thématique :

« La mérula, champignon lignivore mangeur de bois, fléau pour l'habitat : prévenir son apparition et endiguer sa propagation ».

Vous trouverez le programme détaillé en pièce jointe.

Si vous souhaitez participer, adressez un mail avant le 3 mai à : helene.terrenoire@justice.fr (nombre de places limité).

[tjisieux-programme-conference-merule-24mai2023-ld.pdf](#)



FORMATION FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS : DÉTECTION , OUTILS ET SOLUTIONS

Mme Elizabeth THOMAS, médecin et M. Loïc FROSSARD, juge des contentieux de la protection exerçant la fonction de juge des tutelles, seront aux côtés de M. Gilles RAOUL-CORMEIL, professeur, pour vous apporter un éclairage très pratique sur la thématique.

Il reste quelques places disponibles à cette formation qui aura lieu à Caen le 11 mai prochain.

Rendez-vous dans la rubrique Formations du Fil d'infos pour vous inscrire !



DERNIER RAPPEL ! COMMANDEZ VOS PANNEAUX «VENDU PAR MON NOTAIRE» AVANT LE 17 AVRIL !

Une commande de panneaux « VENDU PAR MON NOTAIRE » vous est proposée par la Chambre.

Coût pris en charge par la Chambre.

Quantité limitée à 10 panneaux par office (2 lots de 5 panneaux).

Retrait prévu par vos soins le 25 mai prochain à l'occasion de l'AG à Saint James (dimensions : 800 x 600 mm).

Il sera possible de les retirer à la Chambre entre le 1er et le 9 juin 2023.

Pour commander, cliquez [ICI](#) avant le 17 avril 2023.

Rappel : Les panneaux "VENDU PAR MON NOTAIRE" ne doivent, en aucun cas, constituer un support de publicité personnelle. Ils ne doivent pas être placés à proximité d'un panneau A VENDRE identifiant l'office.



DERNIER RAPPEL ! REJOIGNEZ LA TEAM NOTAIRES2NORMANDIE

Samedi 3 juin 2023 : - La Rochambelle (course féminine) - COMPLET !

Dimanche 4 juin 2023 : - [Le Marathon de la Liberté](#) et [le Marathon relais](#) - [Le Semi-marathon Pegasus](#) - [Les 10 km de la Liberté](#)

Inscriptions : [ICI](#).

Code avantage : NOTARIAT2023 à saisir dans l'encadré bleu "code avantage/équipe".



DÉCLARATION LSN RC - PLATEFORME DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ICI](#)

CLÉS REAL

19

AVRIL

[S'inscrire](#)

03

MAI

[S'inscrire](#)

FORMATIONS

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Mai

05

BIOÉTHIQUE, PMA, ADOPTION ET ÉTAT CIVIL : Le rôle du notaire en matière de filiation

11

FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS : détection, outils et solutions

23

LE PARCOURS ZP (zéro papier) -
Journée 3 : 23/05/2023

Juin

06

OPTIMISER L'IMAGE DE SON ÉTUDE NOTARIALE SUR LE WEB : E-RÉPUTATION ET GESTION DES RÉSEAUX SOCIAUX

08

LA MÉDIATION, L'ALLIÉ DU NOTAIRE

15

EXONÉRATION DUTREIL :
Transmission de société ou d'entreprise par succession et donation

20

TABLEAU DE BORD - JOURNÉE COMPTABLE SIMPLIFIÉE ET ACTUALISATION DU TARIF

Septembre

12

SOCIÉTÉS AGRICOLES ET TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

Octobre

10

ACHETER HORS MARIAGE : anticipation du partage

Novembre

24

ACTUALITÉS DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
TVA IMMOBILIÈRE, PLUS-VALUES
PROFESSIONNELLES ET
CHANGEMENTS DE RÉGIMES
FISCAUX

Décembre

05

LES DÉCLARATIONS DE
SUCCESSION - niveau expert



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

Assistante juridique

Calvados

à pourvoir de suite

Alternance BTS collaborateur juriste notarial (CJN)

Manche

2023-2025

Alternance BTS collaborateur juriste notarial (CJN)

Calvados

2023-2025

Alternance BTS collaborateur juriste notarial (CJN)

Calvados - Orne

2023-2025

Alternance Licence Professionnelle Métiers du Notariat

Calvados - Orne

2023-2024

Stage découverte étudiante L2 droit

Manche

du 15 au 26 mai 2023

Job d'été étudiante en M1 Droit notarial

Calvados

été 2023

ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

LA HAGUE

AGENDA DES ÉLUS

17
AVRIL

Rendez-vous de conciliations dans le cadre de la nouvelle procédure.

Réunion des membres de Chambre sous forme de commissions.

SUCCESSIONS

Calvados :

Manche :

Orne :

FOIN René Constant
HÉRISSON Pascal
LOMBARD BUNEL Frédérique
ANNE Franck
BRAVO JULIO
BARBIER DENISE
LESAGE Gerard
SERGENT THIERRY
BASNEL Gérard
HAMON JOEL
VINOT BRUNO
FRANCOIS PATRICK
GUILET Marie Anne
TAVOLIERI Dominique
PENLOUP JOEL
LECOQ JACKY
FORCADET Yvette Hermance
Marie
BAILLEUL Tony Bernard André
CADEL FRANCIS
SPAGNOL Annick
LE BORGNE SÉBASTIEN
BEURY Jean luc
LEMONNIER ROGER
CHRISTIAN AUGUSTE
POISNEL Marthe
POISNEL Marthe
RUYTER Brigitte Andrée
FOIN Rene

LEVAVASSEUR Renée
LEROY Claude
PELLUET Jean-Claude
ROBINE Jacqueline
HOUBERT OLIVIER
GUILLARD MARIE-THERESE
MAKAROFF Yvan
ORANGE NEE BADIN VALERIE
BOUILLON RICHARD
PELLUET Jean-Claude
CUDELOU MICKAEL
HENIN RAYMOND
LESCROEL-ENDELIN YVES
DELALANDE SIMONNE
HOUBERT OLIVIER

LEMOINE Huguette
BESNEUX Marie Thérèse
DOREY Maryline
DEFOLIE JEAN-CLAUDE

Autres :

DIVETAIN Yvonne Marie
MULLER GUY
VERRECHIA NÉE O'BRIEN
Louisa
HANCZACK Marie
NRUNELLO Nicolas
BRUNELLO Nicolas



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)